



Municipalité de  
Sainte-Clotilde-de-Horton

# AVIS PUBLIC

## CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de la séance du Conseil tenue le 2 novembre 2020, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), le calendrier 2021 des séances du Conseil municipal a été adopté.

Les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021 débuteront à **19 heures** et seront tenues les jours suivants :

Le lundi 11 janvier	Le lundi 1 <sup>er</sup> février	Le lundi 8 mars
Le mardi 6 avril	Le lundi 3 mai	Le lundi 7 juin
Le lundi 5 juillet	Le lundi 9 août	Le mardi 7 septembre
Le lundi 4 octobre	Le lundi 15 novembre	Le lundi 6 décembre

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

Le secrétaire-trésorier,

  
Matthieu Levasseur